

Sous-direction Technique

Date : 28/03/2023.

Réf : AT/DO12/Sous-D.TEC/ 48/2023

A Monsieur : FARHI HAYDER

Gérant de l'entreprise CEERIA POWER CONSTRUCTION.

Zone Urbaine N° 02 Tébessa.

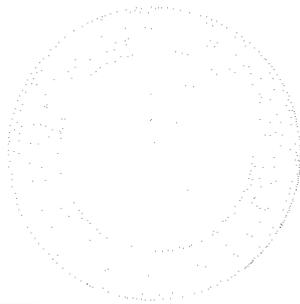
Objet: Mise en demeure.

Il m'a été donné de constater que vous avez abandonné les travaux de rétablissement câble volé Cité Djebel Djorf, Cité Skanska, Cité 500 Logt et Cité 488 Logt Fatma Zohra au profit du CMP Tébessa2 ; objet de l'ODS N° : 90/2023 du : 19/03/2023 depuis le : 26/03/2023 à ce jour.

A cet effet ; j'ai le regret de vous mettre en demeure pour reprendre les travaux dans le plus bref délai.

En cas d'inexécution de vos travaux je me verrais dans l'obligation de résilier votre convention selon l'article N°: 34 de la convention « Maintenance, Réhabilitation et Développement du réseau téléphonique urbain ».

Le Directeur Opérationnel des Télécoms.



Le Directeur Opérationnel des Télécoms
Tébessa P / I
Boulevard de la Liberté

Accusé de réception

Je soussigné représentant l'entreprise :
certifié avoir reçu le : Le présent ordre de service pour le démarrage
des travaux mentionnés dans le bon de commande suscité.

A Tébessa le :

Signature et cachet de l'Entreprise